



La connexion LO

Février 2024

Dans ce numéro :

- Mise à jour sur l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles
- Lancement annuel de l'Exercice des bilans sur les langues officielles
- Nouvel outil relatif aux langues officielles pour les institutions de l'administration publique centrale
- Glossaire : Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services
- Nouveaux outils et Carrefour de la formation linguistique
- Les langues de travail des fonctionnaires fédéraux les plus utilisées en 2021
- Langues officielles : tout ce que vous avez toujours voulu savoir. L'article 91
- Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles 2024
- Ateliers offerts par le Commissariat aux langues officielles
- Sondage de fin d'emploi étudiant de 2023 : les résultats relatifs aux langues officielles

Manchettes

Mise à jour sur l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles

Comme annoncé dans le numéro précédent, l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles (ERAR) a été lancé le 21 septembre dernier. Depuis, l'équipe du Règlement sur la partie IV a complété la vérification de l'application initiale du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* dans le Système pour les obligations en langues officielles (SOLO). SOLO sera réouvert dès que les ajustements techniques nécessaires auront été finalisés. Les personnes responsables des langues officielles (PRLO) recevront sous peu un message qui fournira des détails sur les prochaines étapes.

Séances d'information

Les invitations aux séances d'information ciblées seront expédiées dans les prochaines semaines. Seules les institutions concernées par le groupe de règles qui sera abordé lors d'une même séance recevront l'invitation à y participer. Les séances d'information porteront sur :

- Les règles automatiques (**TOUTES les institutions**);
- Le principe de proportionnalité et consultations (**certaines institutions**);
- Les aires de services (**certaines institutions**);
- La mesure de la demande (**certaines institutions**).

Les PRLO devront participer aux séances d'information avant d'entreprendre les prochaines étapes de l'ERAR.

Pour plus d'information sur l'ERAR, veuillez consulter cette [fiche d'information](#).

Lancement annuel de l'Exercice des bilans sur les langues officielles

L'exercice annuel des bilans sur les langues officielles arrive à grands pas et son lancement est prévu à la **fin mars 2024**. Cet exercice, mené conjointement par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et Patrimoine canadien (PCH), vise à recueillir des informations fournies par les institutions fédérales et sert entre autres, à surveiller la conformité en matière de langues officielles. Le SCT et PCH utiliseront les informations recueillies au cours de l'exercice pour préparer leurs rapports annuels respectifs sur les langues officielles (en plus d'autres sources de données). Les bilans sur les langues officielles seront également partagés avec les comités parlementaires sur les langues officielles : Le Comité sénatorial permanent des langues officielles (OLLO) et le Comité permanent des langues officielles (LANG) de la Chambre des communes.

Nouveau cette année

La *Loi sur les langues officielles* modernisée renforce les **responsabilités du SCT** en termes de surveillance, de vérification et d'évaluation des langues officielles au sein des institutions fédérales. Nous avons donc révisé la méthodologie de l'exercice des bilans sur les langues officielles et mis à jour les questions qui seront posées aux institutions fédérales pour refléter ces nouvelles responsabilités (par ex. : surveillance de la partie VII par le SCT, incluant des mesures positives (paragraphe [41\(5\)](#)) et les clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales (alinéa [41\(7\)a.1\)](#)).

La nouvelle méthodologie comprend maintenant **un exercice cyclique de deux ans**, sauf pour environ 30 institutions fédérales tenues de soumettre un bilan sur une base annuelle. Les questions révisées par le SCT et PCH ont été fusionnées et des preuves ou précisions supplémentaires en matière de surveillance seront demandées. **Le nouveau questionnaire sera désormais disponible par l'entremise du Système pour les obligations en langues officielles (SOLO)** et sera accompagné d'un feuillet d'instruction pour les nouvelles questions.

Une invitation à une séance d'information en février sera envoyée d'ici la fin janvier aux personnes responsables des langues officielles (PRLO) et aux coordonnatrices et coordonnateurs de la partie VII de toutes les institutions fédérales qui devront soumettre un bilan sur les langues officielles en 2023-2024, pour les informer de ces changements. Ces personnes recevront à l'avance une version préliminaire du questionnaire révisé, ainsi que du feuillet d'instruction.

Toutes les questions portant sur l'exercice des bilans sur les langues officielles peuvent être adressées au Centre d'excellence en langues officielles du SCT à l'adresse : OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca

Nouvelle outil relatif aux langues officielles pour les institutions de l'administration publique centrale

Les Services de renseignements opérationnels sur l'effectif et le Centre d'excellence en langues officielles (CELO) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont élaboré un nouvel outil servant à appuyer les institutions qui font partie de l'administration publique centrale lorsqu'elles mettent à jour des données relatives aux langues officielles dans leurs systèmes d'information sur les ressources humaines.

L'outil interactif aidera ceux et celles qui entrent les données – et les personnes responsables des langues officielles qui pourraient être appelées à les appuyer dans l'interprétation de certains cas – lorsque leur ministère ou organisme fédéral embauche un employé, le promeut ou le transfère dans un autre poste ou lorsque les exigences linguistiques des postes sont révisées ou que de nouveaux résultats d'évaluation de langue seconde sont disponibles. Le but est d'avoir une approche

cohérente et normalisée à l'échelle de l'administration publique centrale. Les systèmes d'information sur les ressources humaines de tous ces ministères et organismes fédéraux alimentent le Système d'information sur les postes et la classification (SIPC) dans lequel le CELO puise en partie les données statistiques sur les langues officielles pour rédiger les [Rapports annuels sur les langues officielles](#) du Conseil du Trésor qui sont déposés au Parlement.

Ce document intitulé [Système d'information sur les postes et la classification – Outil pour les langues officielles](#) est accessible à la page GCwiki de la communauté de pratique des langues officielles [Communauté des langues officielles/Outils/Langue de travail - wiki](#) dans GCcollab et se veut un complément au document [Système d'information sur les postes et la classification : Guide du ministère](#), présentement en révision. Pour consulter l'Outil, les utilisatrices et utilisateurs doivent télécharger le document sur leur bureau et l'ouvrir dans leur application Excel. **À Noter** : En ouvrant le document dans OneDrive ou SharePoint et pour des raisons de sécurité, certains administrateurs de système informatique empêchent le fonctionnement des macros intégrés.

Le document comporte des instructions dans les deux langues officielles. À l'onglet « General Information Générale », vous pouvez sélectionner la langue de votre choix (ligne 3, en haut à gauche), puis entrer le code de la nature de la nomination concernant les langues officielles (NNCLO) ou le code sur le statut linguistique du titulaire (SLT) appropriés pour accéder à divers scénarios ou situations. Dans la section Scénario, cliquez sur le menu défilant des actions : les choix s'afficheront dans la langue choisie plus haut.

Nous vous invitons à partager cet outil avec vos collègues au sein de votre institution fédérale respective.

Boîte à outils

Glossaire : Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services

C'est avec plaisir que nous annonçons la publication d'un nouveau [glossaire](#) dans la [Boîte à outils](#) du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* du site GCwiki de la Communauté des langues officielles. Il a pour but de fournir et de faciliter la recherche de diverses définitions de termes couramment utilisés dans l'application du Règlement en les compilant dans un seul document.

Nouveaux outils et Carrefour de la formation linguistique

Le Centre d'excellence en langues officielles (CELO) du Secrétariat du Conseil du Trésor est également heureux de lancer son [Carrefour de la formation linguistique sur GCwiki!](#) Ce carrefour est votre guichet unique en ce qui concerne la formation dans la seconde langue officielle. Vous recevrez des mises à jour au fur et à mesure que de nouveaux produits y seront lancés.

Vous trouverez sous l'onglet « Outils », trois nouveaux outils d'orientation pour l'apprentissage et la gestion de l'apprentissage des deux langues officielles au sein des institutions fédérales.

1. Un [guide de priorisation à la formation linguistique](#) qui fournit des conseils aux **institutions et aux gestionnaires** pour les aider à planifier et à prioriser l'accès à la formation linguistique. Cet outil vise à assurer un accès équitable des groupes visés par l'équité en matière d'emploi à la formation linguistique.
2. Un [guide de meilleures pratiques](#) destiné **aux gestionnaires** appuyant la création d'un milieu de travail propice à l'utilisation et l'apprentissage des deux langues officielles.

3. Un guide **pour les apprenants** qui comprend [des outils d'autoapprentissage gratuits](#) pour tous les niveaux linguistiques (débutant, intermédiaire et avancé).

Ces outils donnent un aperçu du nouveau cadre de formation en seconde langue officielle qui sera lancé au printemps 2024. Le cadre inclura des lignes directrices sur la formation en seconde langue officielle, un guide de mise en œuvre et divers parcours d'apprentissage.

En espérant que ces nouveaux outils vous serviront et vous inspireront à maintenir et promouvoir une culture de bilinguisme dans votre institution afin de remplir vos obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Les langues de travail des fonctionnaires fédéraux les plus utilisées en 2021

C'est sans surprise que l'anglais est la langue utilisée le plus souvent au travail par les fonctionnaires fédéraux, nous révèle les données du Recensement de 2021. C'est le cas de 81,7% des 470 950 membres de l'administration publique fédérale. Le français est la langue utilisée le plus souvent par 13,1% des répondants de cette catégorie. 5% ont répondu utiliser autant le français que l'anglais.

Dans la région de la capitale nationale, où on retrouve évidemment le plus de fonctionnaires fédéraux au pays (149 255), 82,5% utilisent le plus souvent l'anglais, 9%, le français, et 8,5%, tant le français que l'anglais. Maintenant, 62% de ces 40 970 fonctionnaires fédéraux recensés qui résident du côté québécois de la RCN affirment utiliser plus souvent l'anglais, et 23,4%, le français, et 14,6%, tant le français que l'anglais. Du côté ontarien de la région de la capitale nationale, 90,2% des 108 285 fonctionnaires utilisent principalement l'anglais, et 3,5% le français, et 6,2%, tant le français que l'anglais. Rappelons que ces données se fondent sur le lieu de résidence, alors qu'une forte proportion de fonctionnaires fédéraux traversent régulièrement l'Outaouais dans un sens comme de l'autre entre leur lieu de travail d'attache et leur domicile.

Au Québec, en excluant la région de la capitale nationale, le français prédomine, alors que 71,9% des 61 505 fonctionnaires fédéraux recensés ont affirmé que cette langue est la plus utilisée, auxquels 10,9% s'ajoutent, affirmant utiliser autant le français que l'anglais.

Au Nouveau-Brunswick, où tout le territoire est désigné bilingue aux fins de langue de travail au sein de la fonction publique fédérale, l'anglais est la langue la plus utilisée pour 80,0 % des 19 005 fonctionnaires fédéraux recensés, le français l'est pour 11,2% d'entre eux, et 8,9% ont répondu que tant le français que l'anglais sont utilisés.

Langue la plus souvent utilisée au travail, selon le lieu de résidence

Province, région	Anglais	Français	Français et anglais
Région de la capitale nationale	82,5%	9%	8,5%
RCN (côté ontarien)	90,2%	3,5%	6,2%
RCN (côté québécois)	62%	23,4%	14,6%
Québec (excluant la RCN)	18,2%	71,9%	10,9%
Nouveau-Brunswick	80%	11,2%	8,9%
Administration publique fédérale	81,7%	13,1%	5%

Enfin, 125 fonctionnaires affirment utiliser la plupart du temps une langue autochtone au travail : 55 résidents au Québec, 10 en Ontario, 30 au Manitoba, 15 en Saskatchewan et 15 en Alberta. **Notons que ces données du Recensement de 2021 sur la main-d'œuvre et la langue de travail ne tenaient pas compte de la population active des Territoires.**

Source : une étude des données du sous-groupe 911 de la catégorie du secteur public de la Classification nationale des professions dans [Langues utilisées au travail selon les groupes d'industries et la connaissance des langues officielles : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties](#). Nos données divergent un peu parce que nous n'avons retenu que les recensés qui travaillaient comme fonctionnaires fédéraux en 2020 et qui travaillaient toujours au sein de la fonction publique en 2021 afin de saisir que ceux et celles qui ont véritablement une expérience dans un environnement de travail fédéral.

Langues officielles : Ce qu'il faut savoir sur l'article 91 de la loi sur les langues officielles

Saviez-vous que les exigences linguistiques d'un poste ne peuvent pas être modifiées en fonction du profil linguistique d'une ou d'un membre de l'équipe? En effet, les exigences linguistiques sont établies en fonction des **postes** et non des personnes occupant les postes.

Ainsi, on ne peut pas modifier les exigences linguistiques d'un poste pour des raisons telles que les suivantes :

- on veut promouvoir une personne de l'équipe ;
- personne dans l'équipe ne remplit les exigences linguistiques du poste ;
- on éprouve des difficultés de recrutement ;
- l'usage de la langue seconde n'est pas souvent requis.

En toute circonstance, les exigences linguistiques doivent être identifiées **de façon objective** et se fonder sur les fonctions et responsabilités du poste (comme énoncées dans la description de travail), ainsi que sur le niveau de compétence linguistique requis lorsque le poste est désigné bilingue.

Vous trouverez des outils et des références pour vous aider à identifier les exigences linguistiques d'un poste sur la page GCwiki de la [Communauté des langues officielles](#).

Communauté

Forum des bonnes pratiques en matière de langues officielles



Le Forum des meilleures pratiques en matière de langues officielles (Forum) arrive à grands pas ! Rejoignez-nous pour l'événement vedette du 6 février 2024, où la haute direction discutera de la Loi sur les langues officielles modernisée. Les panélistes sont les suivants :

- Francis Trudel, Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines
- Isabelle Mondou, sous-ministre du Patrimoine canadien
- Raymond Théberge, Commissaire aux langues officielles

Au cours de ce panel, vous apprendrez comment la Loi a été renforcée au profit de tous les Canadiens et vous comprendrez mieux comment les principales parties prenantes travaillent ensemble pour aider le gouvernement fédéral à respecter ces nouvelles obligations. Le webcast est ouvert à tous les fonctionnaires fédéraux et est [accessible ici](#) le 6 février à 11h00 (EST) ou en visitant la [page GCwiki](#) du Forum. La participation en personne est limitée à la communauté de pratique (inscription obligatoire).

Nous vous encourageons également à participer à l'un des nombreux ateliers organisés tout au long de la semaine ! Les ateliers sont ouverts à tous les fonctionnaires et l'inscription n'est pas nécessaire. Il vous suffit de participer à l'atelier de votre choix en cliquant sur le lien MS Teams approprié au moment de l'atelier. Le Centre d'excellence des langues officielles organisera trois ateliers au cours de la semaine :

- Aperçu de la Loi sur les langues officielles modernisée (Co présentation avec nos partenaires de Patrimoine canadien)
- Introduction aux langues officielles (LO 101)
- Mise à jour sur le Cadre de formation en seconde langue officielle

Pour plus d'informations sur tous les événements, ainsi que sur les liens permettant d'y participer, veuillez consulter la [page GCwiki](#) du Forum.

Vous avez des questions ? Contactez le comité d'organisation : OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca.

Sondage du Gouvernement du Canada de fin d'emploi étudiant de 2023 : les résultats relatifs aux langues officielles

Le [Sondage sur l'expérience étudiante de 2023](#) (SFEE) s'est déroulé du 31 juillet au 15 septembre 2023. Au total, 5 471 étudiants qui ont travaillé dans quelque 76 ministères et organismes fédéraux ont répondu au SFEE de 2023. Le Sondage mesurait les opinions des employés étudiants concernant le recrutement, l'intégration et l'orientation, l'expérience de travail, l'environnement de travail, le bien-être en milieu de travail, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et la paye. Dans ce sondage, il y avait trois questions relatives aux langues officielles.

89% des étudiants ont affirmé avoir été encouragé à travailler dans la langue officielle de leur choix durant leur emploi de ministères et organismes fédéraux en 2023, ce qui est identique au résultat de 2021 et un recul de deux points de pourcentage comparativement à ceux de 2022.

À la question « On m'a encouragé(e) à travailler dans la langue officielle de mon choix », 80% des répondants francophones et 91% des répondants anglophones ont répondu de façon positive. En fait, seuls 7% des répondants francophones ont fourni une réponse négative, contre 1% des anglophones. Si on compare ces résultats avec ceux du SFEE de 2022, on voit une baisse de 4 points de pourcentage chez les francophones qui ont répondu positivement – équivalent au résultat du SFEE 2021 – et de 2 points de pourcentage chez les anglophones.

Lorsqu'on leur a demandé si « Le matériel et les outils mis à (leur) disposition dans le cadre de (leur) travail, y compris les logiciels et les autres outils informatisés, étaient disponibles dans la langue officielle de (leur) choix », 96% des répondants ont fourni des réponses positives, soit 98% des répondants anglophones et 91% des répondants francophones.

D'autre part, pour 54% des étudiants, travailler dans la langue officielle de leur choix a été le 6e critère en importance pour accepter leur emploi étudiant au sein de la fonction publique, après dans l'ordre, l'acquisition d'une expérience de travail dans leur domaine d'études (82%), l'établissement de contacts et des opportunités de réseautage en vue d'un emploi futur dans la fonction publique fédérale (77%), le moment de l'offre d'emploi (76%), le lieu de travail (71%) et le salaire (69 %). Cela a cependant devancé une exigence éducative (p. ex., CO-OP, stage, etc.) (53%), la recommandation d'autres étudiants travaillant dans la fonction publique fédérale (36%) et qu'ils n'avaient aucune autre offre d'emploi à ce moment-là (27%) comme motifs de se joindre à la fonction publique pour un emploi estival. 57% des étudiants anglophones trouvaient que travailler dans la langue officielle de leur choix était un critère de décision (sur 4 198 répondants), alors que c'était le cas de 43% des étudiants francophones (sur 1 254 répondants). Cependant, ce critère n'avait pas ou peu d'importance pour 26% des répondants anglophones et pour 35% des répondants francophones. Il n'empêche, que comparativement aux résultats du SFEE de 2022, le critère de la langue de travail affiche un recul de 10 points de pourcentage.

Outre le site Web du Sondage, les institutions peuvent accéder aux résultats sur le site du Gouvernement ouvert [à cette adresse](#).

Ateliers offerts par le Commissariat aux langues officielles

Le Commissariat aux langues officielles (CLO) offre aux fonctionnaires une série d'ateliers gratuits sur les langues officielles. Visitez leur [site Web](#) pour en savoir plus sur ces ateliers ou pour vous inscrire.



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, janvier 2024.
 Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

[Read the English version](#)